

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 mai 2016

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents

Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, PALETOU Françoise, Mrs. FOURCADE Patrick, GROS Jean-Philippe, LASCOUMETTES Jean-Robert, LASSUS-LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe.

Absents excusés: MAUBOULES Maïlys, BERGEREAU Aurélien, DESSALLES Christian, URDOUS Sébastien

Procurations: MAUBOULES Maïlys à LASCOUMETTES Jean-Robert, URDOUS Sébastien à LASSUS-LIRET Gilbert.

Secrétaires de séance: MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la dernière réunion
- Mise en place d'un atelier « jeunes » en juillet
- Modification de la délibération du 6 avril (n°23) : Accroissement temporaire d'activité poste de secrétaire de mairie.
- Marché de travaux :
Réaménagement de la mairie :
Demande subvention Conseil départemental
Approbation du dossier de consultation des entreprises
- Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30

1. Approbation du PV du 06 avril 2016

Le compte - rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Mise en place d'un atelier « jeunes » en juillet

Madame le Maire propose qu'un atelier jeunes soit mis en place, durant la semaine du 4 au 8 juillet 2016, pour réaliser des travaux de peinture sur les installations communales sportives.

Cette initiative permettra de recruter trois jeunes encadrés par des membres du conseil municipal et le personnel communal.

Les jeunes de 16 à 18 ans pourront faire acte de candidature. Un document leur parviendra pour finaliser leur participation.

20 heures par jeune et une rémunération de 90€.

Atelier prévu : Peinture de la main courant du stade

La mise en place de l'atelier est adopté à l'unanimité des membres présents soit 11 voix pour

3- Modification de la délibération du 6 avril (n°23) : Accroissement temporaire d'activité poste de secrétaire de mairie.

Madame Le Maire indique qu'un courrier de la préfecture nous demande de reformuler le besoin en expliquant notre motivation. La Maison des communes nous fera parvenir un nouveau courrier afin de régulariser l'accroissement temporaire au secrétariat de mairie. Une nouvelle délibération est prise.

Nadège : 8h, Elise : 17h, Yolande 21h jusqu'en Mars 2017

La modification est adoptée à l'unanimité des membres présents soit 11 voix pour

4 – Réaménagement de la mairie

Dans le cadre du réaménagement de la mairie, Madame le Maire indique que des subventions ont déjà été demandées au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 20460 € (30 %). Un dossier est déposé auprès du Conseil Départemental pour une dotation prévisionnelle de subvention de 17050 € (25%), le devis estimatif s'élevant à 68 300 € HT.

Les membres du conseil à l'unanimité des présents autorisent Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental.

Les entreprises locales seront privilégiées pour les consultations.

Un calendrier a été fixé : le dossier de consultation de l'appel d'offres est prévu durant le mois de mai 2016, les plis seront ouverts en juin avec une date de début des travaux en septembre pour une durée d'environ 5 mois.

M.JOLY architecte à la maison des communes à PAU est chargé du dossier.

Les associations seront avisées que la petite salle du Centre Socio culturel ne sera pas disponible durant la période des travaux. Les bureaux de la mairie seront installés dans ce local.

5 - Questions diverses

Territoire BIO engagé

M.RACINE propriétaire-exploitant du domaine du château de BOUGARBER route de CESCOU sollicite la commune afin de faire une demande d'attribution du label Territoire BIO engagé Millésime 2016.

Madame le Maire expose le contenu de ce label sachant que la personne doit posséder 6% des terres cultivées sur le territoire de la commune en bio.

La commune n'est engagée dans aucun contrat avec l'exploitant, l'engagement de la commune nous coûte rien mais est un plus pour notre commune.

Le conseil municipal approuve cette démarche à l'unanimité des membres présents soit 11 voix pour.

Comité des Fêtes

M. Sauguet Lionel a fait parvenir un courrier et des devis afin de mettre en place un chapiteau financé par la commune durant la Fête du village le week end des 17 et 18 septembre.

Compte tenu des travaux à la mairie et l'indisponibilité de la salle des associations, il est répondu favorablement à cette aide financière exceptionnelle pour 2016.

Le conseil municipal ne souhaite pas louer le chapiteau du Miey de Béarn

WC et point d'eau à la garderie

Lors du dernier conseil d'école, le bureau des parents d'élèves souhaite que dans la garderie un WC soit mis en place.

La municipalité a demandé un devis. Le montant s'élève à 2280 €.

Les élus sollicitent la demande de nouveaux devis en privilégiant les artisans locaux ou voisins de la commune.

Fuite d'eau à l'école sous les bâtiments, la solution pour résoudre le problème est de déplacer le compteur et refaire la distribution d'eau sanitaire.

Le surcoût dû à la fuite d'eau sera en partie remboursé par le syndicat des eaux au prorata des factures antérieures.

Quartier LESPIAU route de BEYRIE et Rue de la CARRERE

Quartier LESPIAU

Des riverains se sont manifestés auprès de la mairie car des véhicules tout terrain 4x4 prennent les trottoirs neufs pour des chaussées de circulation. Afin de pallier à ce désagrément, une étude pour une mise éventuelle de plots sera faite.

Le conseil municipal propose de mettre des plots plastique de 70cm (quantité : 4).

Rue de la Carrère

Françoise PALETOU demande pourquoi il n'y a pas de travaux sur la CARRERE comme sur la route de BEYRIE afin de réduire la vitesse et les nuisances que cela engendre pour les riverains, elle propose de mettre un dispositif qui ralentirait les véhicules au niveau de la sortie du nouveau lotissement PALETOU (par exemple un STOP en plein milieu de la CARRERE comme cela a été installé à GELOS le long des haras ou autres).

Madame le Maire fait part que dans tous les villages alentours, il est constaté le même phénomène du non-respect des limitations de vitesse, il sera envisagé de faire une campagne de contrôle radar.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h30.

Prochaine réunion du conseil Municipal le mercredi 1er juin à 20h30.